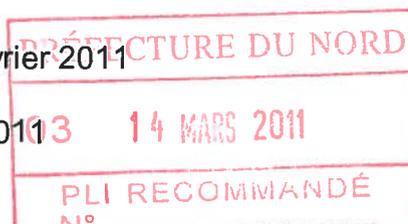


SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 3 février 2011

Délibération n°3-2011



Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LILLE METROPOLE ET L'AGENCE DE DEVELOPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE POUR L'ANNEE 2011

Le jeudi trois février deux mille onze à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BAILLOT, BOCQUET, BOUREL, CAUDRON, DAVOINE, DEBREU, DELEBARRE, DURAND, ELEGEEST, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, MUTEZ, SEGARD, TIR, DEHAIS, GRAS, DESMAZIERES, DESPREZ, FOUTRY et RUANT

Suppléants votants :

Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, M. DUQUENNE pour M. DUSAUSOY, M. PLUSS pour M. GAUTHIER, M. CHARLET pour M. PAURON, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS, M. MELON pour M. MONNET

Secrétaire de séance : Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 26 janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 10 février 2011

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Pour assurer les missions de conseil et d'aide technique, d'une part pour la conduite des travaux nécessaires au suivi du schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002, et d'autre part pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) décidée par délibération n°15-2008 le 27 novembre 2008, le Syndicat mixte souhaite avoir recours à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Aussi, pour concrétiser :

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au Syndicat mixte de faire le suivi du schéma directeur et de l'élaboration du futur Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Je vous invite à :

- approuver le détail des missions décrites dans la convention ci-jointe
- en confier la réalisation à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
- prendre acte que le coût de l'accompagnement apporté par l'Agence est évalué à 973 000,00 €, somme reprise au budget primitif 2011 et qui fera l'objet d'une délibération spécifiant le montant alloué à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au titre de l'année 2011
- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

La convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour l'année 2011 a été approuvée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole